

Université Toulouse 1 - Capitole

Le produit de l'infraction

Programme

Mardi 20 février 2018

Université Toulouse 1-Capitole
Manufacture des Tabacs
Amphithéâtre MI V Guy-Isaac - Colloques



LES REVUES LEXISNEXIS

DROIT PÉNAL





Présidence de la journée

Bruno Dalles,
Directeur de TRACFIN

8 h 45 **Allocations d'ouverture**
Corinne Mascala, Présidente de l'Université Toulouse 1-Capitole
Philippe Nelidoff, Doyen de la Faculté de droit & Science politique

9 h 00 **Propos introductifs**
Marc Segonds et Guillaume Beaussonie,
Professeurs à l'Université Toulouse 1-Capitole

I. La définition du produit de l'infraction

9 h 15 **Le produit de l'infraction et le principe de la légalité criminelle : « La loi pénale et le produit de l'infraction »**
Marc Segonds, Professeur à l'Université Toulouse 1-Capitole,
Avocat à la Cour

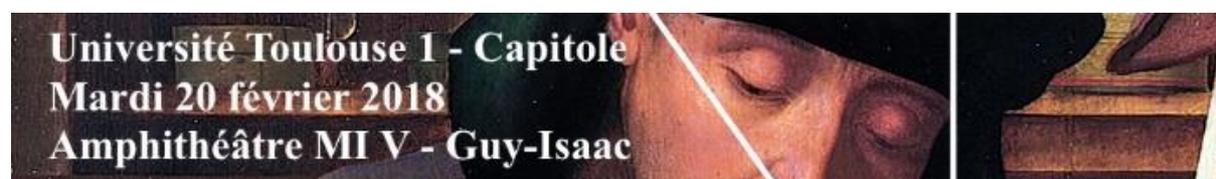
9 h 35 **Le produit de l'infraction et le principe de la personnalité des délits et des peines**
Guillaume Beaussonie, Professeur à l'Université Toulouse 1-Capitole,
Co-directeur de l'ICRM

9 h 55 **Le produit de l'infraction et le principe de la proportionnalité des peines**
Bertrand de Lamy, Professeur à l'Université Toulouse 1-Capitole

10 h 15 **Questions et pause**

11 h 00 **Le produit de l'infraction et le principe de l'individualisation des peines**
Muriel Giacobelli, Professeur à Aix-Marseille Université

11 h 20 **Le produit de l'infraction et conflit de lois dans l'espace**
Amane Gogorza, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1-Capitole





11 h 40 **Le produit de l'infraction et la jurisprudence criminelle**
Didier Guérin, ancien Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

12 h 00 Questions et pause déjeuner

II. La détection du produit de l'infraction

14 h 00 **La détection du produit du blanchiment**
Olivier Chaînet, Expert national détaché EUROPOL

14 h 20 **L'évaluation économique ou financière du produit de l'infraction par l'expert**
Gilles Duteil, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

14 h 40 **La détection du produit de l'infraction par le banquier**
Jérôme Lasserre Capdeville, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

15 h 00 Questions et pause

III. La privation du produit de l'infraction

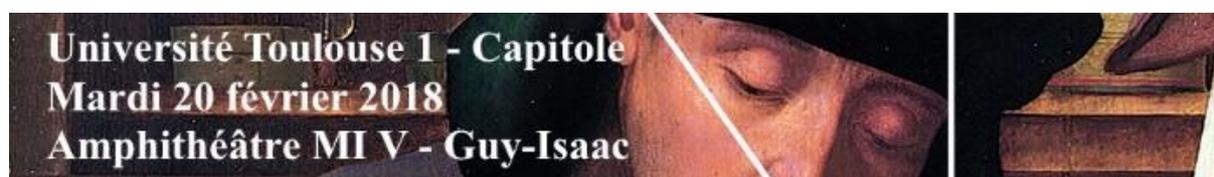
15 h 45 **La saisie du produit de l'infraction**
Eric Camous, Avocat général près la Cour d'appel de Riom

16 h 05 **La confiscation du produit de l'infraction**
David Sénat, Avocat général près la Cour d'appel de Toulouse

16 h 25 **La privation du produit de l'infraction et le droit à un recours juridictionnel**
Antoine Botton, Professeur à l'Université Toulouse 1-Capitole, Co-directeur de l'ICRM

16 h 45 **Le rôle de l'AGRASC**
Anne Kostomaroff, Directrice générale de l'AGRASC

17 h 05 Questions et clôture des travaux





► Résumé

« Le produit de l'infraction » : sous cette appellation simple en apparence, se cachent, en réalité, bien des choses : de l'argent, bien sûr, soit celui directement issu de l'infraction, soit celui qui, indirectement, a permis d'en dissimuler l'origine frauduleuse ; mais aussi, plus largement, tout ce qui a été obtenu par l'entremise d'une infraction.

À l'heure d'une lutte intense contre la délinquance d'affaires, et alors que la prison a déçu, la répression se focalise désormais sur le produit de l'infraction, sa confiscation - et, préalablement, sa saisie - étant perçues comme la sanction la plus adaptée.

Les problèmes provoqués par ce recentrage du droit pénal sur une nouvelle forme de punition sont pourtant nombreux : identifier les flux monétaires ; respecter les droits des propriétaires non délinquants ; ne pas s'arrêter aux frontières etc.

D'où la nécessité d'interroger tant les acteurs de ce nouveau droit pénal, que des universitaires.

► Organisation du colloque

Institut de Criminologie Roger Merle
IEJUC
Institut d'Etudes Judiciaires de Toulouse

IRDEIC
IFR Mutation des normes juridiques

► Responsables scientifiques

Guillaume Beaussonie
Professeur à l'UT1 Capitole
IEJUC
Co-directeur de l'ICRM

Marc Segonds
Professeur à l'UT1 Capitole
IRDEIC
Avocat à la Cour

► Inscription

Les droits d'inscription sont de 75 € pour les auditeurs libres, les personnels d'un organisme public et les professionnels du secteur privé.

Règlement par chèque établi à l'ordre de : Agent Comptable UT1.

Gratuit pour les étudiants.

Inscription des doctorants obligatoire sur ADUM.

La participation au cocktail déjeunatoire s'élève à 20 €.

Date limite d'inscription : jeudi 15 février 2018

Contact : iejuc@ut-capitole.fr

► Lieu du colloque

Université Toulouse 1 Capitole
Amphithéâtre MI V « Colloques » - Guy-Isaac
Manufacture des tabacs,
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse

Accès *Méto* : ligne **B** station « Compans-Caffarelli », ligne **A** station « Capitole »

